

AG ordinaire

17 octobre 2023 - 17h00

Procès-verbal

Personnes présentes : 26

Personnes excusées : Marco Prost ; Cynthia Kraus ; Susanna Meola ; Laia

Soler

1. Accueil

Philipp Walch (PW), président d'ACIDUL, souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il évoque les modalités de l'AG et présente les membres actuels du comité: Rachel Démolis (RD), Simona Haasova (SH), Katharina Keil (KK), la trésorière, Susanna Meola (SM) et Marco Prost (MP). Il présente également la secrétaire générale, Kelly Harrison, en charge du PV de cette AG.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Validation du PV de l'AG ordinaire du 3 novembre 2022

Le PV accepté à l'unanimité.

4. Rapport d'activité 2022-2023 et projets 2023-2024

PW présente le rapport d'activité, *cf.* document spécifique disponible sur le site Internet, également envoyé par courriel au corps intermédiaire et aux doctorant·e·s.

Un membre rappelle que, parmi les projets 2023-2024, il faut compter le retour sur la pétition pour les doctorant·e·s, lancée avec le Syndicat des services publics et remise

à la Direction à la fin du semestre dernier.

PW précise que le comité prévoit également de suivre le soutien accordé par la Direction aux doctorant·e·s boursiers et boursières de l'UNIL.

5. Retour des commissions

Qualité et valorisation

Mireille Berton (MB) dit que les séances ont porté sur le programme qualité et sur l'allègement des procédures de contrôle de qualité, notamment dans les facultés. La commission est formée d'un nombre important de représentant·e·s, ce qui rend parfois les séances désorganisées. Le corps estudiantin est intervenu plusieurs fois pour dire que le jargon ainsi que les outils qui étaient employés rendaient sa participation difficile. PW dit que le comité et la secrétaire générale ont relayé ces difficultés auprès de la Direction en septembre. MB ajoute qu'un groupe de travail était prévu, mais a été mis de côté, sans explication.

Enseignement

Antoine Chollet (AC) dit que la commission s'est réunie quatre fois cette année. Elle avait été mise en pause depuis le début du COVID-19. Les séances ont porté sur les intelligences artificielles génératives, la pédagogie inclusive, et l'enregistrement et la diffusion des enseignements. Pour l'instant, l'enregistrement généralisé n'est heureusement pas prévu, même si les étudiant·e·s le souhaitent. La décision finale, qui appartient à la Direction, sera sans doute de donner la liberté aux enseignant·e·s et/ou aux facultés.

Égalité

Marie Sautier dit que la commission s'est notamment penchée sur le processus de recrutement des professeures. Des documents à ce sujet parviendront aux membres de la commission en automne 2023. Des échanges ont aussi eu lieu sur la visibilité des engagements institutionnels, qui sera améliorée grâce à la création d'un onglet spécifique sur Unisciences. Le nouveau dispositif de lutte contre le harcèlement et les discriminations, mis en œuvre ce printemps, a également été présenté. Pour le semestre à venir, il faudra porter une attention particulière au lien entre précarité et

égalité, la précarité n'ayant pas les mêmes conséquences pour tout le monde ; et aux conditions de travail pour les chercheuses avec des enfants. Celles-ci rencontrent un nombre important d'obstacles, par exemple pour prolonger leur contrat en raison de leur congé maternité.

Relève

Stéphanie Grand dit que la commission s'est rencontrée deux fois par semestre. Malgré le nombre important de discussions, aucune décision n'a été prise. Parmi les thèmes abordés figurent les difficultés pour financer une thèse, sachant que les boursiers et boursières ont un revenu très faible (même avec le soutien que la Direction a décidé de leur apporter dès cette année) et que la Société académique vaudoise a décidé de ne plus accorder de bourse de fin de thèse.

Recherche

RD dit que le nombre de représentant·e·s a été réduit. Les échanges ont notamment porté sur le temps accordé à la recherche, avec des réflexions sur les congés scientifiques. Le Conseil de l'Université aura le mot de la fin concernant la modification du règlement interne à ce sujet. L'UNIL a par ailleurs signé l'accord CoARA, ce qui est une bonne nouvelle : les compétences de *leadership* seront désormais retenues dans l'évaluation des profils des chercheurs et chercheuses. Des questions ont par ailleurs été posées concernant les contrats de recherche et la relecture par le PACTT, à la suite de la mise en place de la Directive 4.1.

<u>Bibliothèque</u>

Magali Cécile Bertrand (MCB) précise que ni elle ni Néjiba Maamar n'ont pu se rendre à la dernière réunion de la commission, qui a eu lieu le 5 octobre. Cette commission reste informative et non consultative. Les prises de parole des représentant·e·s semblent peu prises en considération.

Commission alimentation

Laia Soler, ne pouvant être présente à l'AG, a fait parvenir le retour suivant par mail :

La commission de l'alimentation s'est réunie plusieurs fois pour discuter, entre autres, des revendications étudiantes pour des repas à prix réduit. Il y a également eu une rencontre avec les restaurateurs pour mieux comprendre les enjeux auxquels ils font face. Par ailleurs, deux groupes de travail se sont

formés : un qui s'occupe d'organiser l'enquête sur la restauration à l'UNIL, qui aura lieu ce semestre ; et un deuxième qui mène une réflexion autour de la question des allergènes et de l'offre vegan et sans gluten dans les cafétérias du campus.

Commission des sports

Pas de représentant ∙e pour 2022-2023.

Comité de suivi AIDE I UNIL

RD rappelle qu'ACIDUL a participé au Comité de pilotage pour le dispositif de lutte contre le harcèlement et les discriminations (COPIL) entre janvier 2021 et décembre 2022. Les séances ont été organisées en différents volets (cellule d'accueil et communication, mesures informelles d'accompagnement, formations et sensibilisations, etc.). L'association a ensuite été invitée à participer au recrutement des trois personnes de confiance du dispositif. Aujourd'hui, ACIDUL est impliquée dans le Comité de suivi du dispositif AIDE I UNIL.

Une personne s'étonne de la disparition de la commission de la durabilité. Une autre a-t-elle été créée à la place ou n'existe-t-il plus que l'Assemblée de la transition? ACIDUL s'investit-elle dans cette thématique? MCB répond que la commission bibliothèque se pose des questions sur la durabilité et dispose d'un Plan canicule. RD répond qu'ACIDUL peut traiter le sujet, notamment lors des rencontres avec la Direction. Un membre précise qu'il existe deux autres organes qui abordent la question à l'UNIL: le Conseil de l'Université et un groupe de travail dédié à la transition, dans lequel le corps intermédiaire n'est pas représenté.

6. Comptes 2022-2023 et rapport des vérificateurs

La trésorière, KK, présente le bilan et les comptes.

Une personne demande pourquoi la subvention de la Direction est arrivée aussi tard cette année. KH explique que le courrier envoyé en avril semble avoir été perdu, puis il y a eu des problèmes de communication, puis les vacances d'été.

KK lit à voix haute le rapport préparé par les vérificateurs. Avec 23 oui, 0 refus et 2

abstentions, l'AG décharge le comité et accepte les comptes.

7. Cotisation du corps intermédiaire à ACIDUL

KK explique qu'actuellement seul-e-s les doctorant-e-s contribuent au fonctionnement d'ACIDUL (26 francs par année académique), ceci via leurs frais d'immatriculation. Compte tenu du fait qu'ACIDUL représente et défend le corps intermédiaire aussi, le comité souhaite que celui-ci participe financièrement à l'association. Le comité soumet deux options à l'AG: la première est une cotisation de 26 francs par an ; la seconde de 30 francs par an. Cette cotisation serait déduite du salaire mensuel. Toute personne sera en mesure de refuser de la payer.

Un membre demande si les assistant·e·s diplômé·e·s cotiseront à double. PW et KK répondent que ce ne sera pas le cas.

La même personne demande si cette cotisation est en concurrence avec d'autres, par exemple pour des syndicats. PW répond qu'il n'y a pas d'interférence avec d'autres associations ou avec les syndicats, ACIDUL n'étant pas un syndicat. Il est prévu qu'un document supplémentaire à signer soit envoyé avec le contrat, qui autorisera la déduction.

Une personne rappelle que la cotisation des doctorant·e·s a permis de doubler les ressources d'ACIDUL. À l'époque, la question d'une cotisation facultative s'était posée pour le corps intermédiaire. Cette cotisation pourrait toutefois compliquer la syndicalisation à l'UNIL. Par ailleurs, si les personnes peuvent refuser de cotiser, ACIDUL devra vérifier que les personnes sont bien membres de l'association avant de les soutenir en cas de problème. Il faudra aussi faire attention à ne pas se retrouver avec moins de 80% de participation, sans quoi l'association ne pourrait prétendre représenter le corps intermédiaire de l'UNIL.

Un membre propose de modifier la terminologie. Plutôt que de parler de cotisation, il vaudrait mieux parler de soutien ou de contribution. De plus, ACIDUL peut maintenir l'idée que l'ensemble du corps intermédiaire est membre par défaut. PW affirme qu'ACIDUL continuera de soutenir les personnes, sans distinction.

Une personne demande si les membres du corps intermédiaire devront décider chaque année s'ils acceptent de cotiser. KK répond que la décision se fera uniquement au moment de la signature du contrat, mais il y aura la possibilité de renoncer à la cotisation durant la totalité du contrat.

Un membre demande si la Direction peut reverser cette cotisation sur les cotisations patronales, afin que la somme ne soit pas prise sur le salaire.

Une autre personne demande si l'AG peut donner la compétence de trouver la solution la plus adéquate au comité.

Plusieurs personnes proposent une cotisation à 2.50 francs par mois.

Conclusion des votes :

- (1) vote sur le principe d'une cotisation : 20 oui ; 0 refus ; 2 abstentions
- (2) vote sur le montant avec 2 francs par mois comme option n° 1, et 2.50 francs par mois comme option n° 2 : 4 oui ; 1 refus ; 17 abstentions pour l'option n° 1 ; 12 oui ; 0 refus ; 10 abstentions pour l'option n° 2
- (3) vote sur la terminologie (« soutien » plutôt que « cotisation ») : 18 oui ; 0 refus ; 4 abstentions
- (4) vote sur le fait que l'AG donne la compétence au comité de trouver, avec la Direction, la modalité la plus adéquate à appliquer : 18 oui ; 1 refus ; 3 abstentions

L'AG vote en faveur d'un soutien à ACIDUL de la part des membres du corps intermédiaire à hauteur de 2.50 francs par mois. Le comité prendra contact avec la Direction s'agissant de la mise en œuvre de ce soutien.

8. Indemnisation des délégué-e-s et membres du comité

Le comité souhaite indemniser les personnes qui s'engagent dans les commissions, par exemple, et dans le comité. Il y a actuellement peu de reconnaissance du travail que ces personnes effectuent. Ce système d'indemnisation existe ailleurs, comme à l'ADAS. Le comité propose un budget de 10'000 francs au maximum chaque année,

qui serait distribué selon le nombre d'heures déclarées.

Un membre demande pourquoi le budget ne peut être fixe. PW répond que le montant est fixe pour 2023-2024, mais qu'il est difficile de s'engager pour les années à venir. Cela dépendra notamment de l'apport financier du corps intermédiaire.

Une personne s'oppose à ce projet pour plusieurs raisons. L'indemnisation introduit une inégalité entre les personnes qui s'engagent dans des associations; attire un certain type de personne; et réduit la dimension militante des associations. Cet engagement devrait être intégré au cahier des charges.

Pour un autre membre, l'indemnisation des membres dans une association mène généralement à des problèmes. De plus, elle n'est jamais à la hauteur du travail fourni. Ne serait-il pas possible d'augmenter le budget des repas pour le comité, par exemple ?

Une personne relève le fait qu'une indemnisation encourage à travailler davantage, alors que les doctorant·e·s et le corps intermédiaire sont déjà surchargé·e·s.

Un autre membre demande si les membres du comité estiment qu'ils seront plus motivés à s'engager s'ils étaient indemnisés. KK répond que cela n'affecterait pas son niveau d'engagement; elle préférerait que son cahier des charges soit amendé en fonction. PW dit que, dans son institut, le cahier des charges n'a aucune valeur. Comme membre du comité de l'ADAS, il a une expérience très positive de l'indemnisation. Il rappelle que la somme serait symbolique. RD rappelle que les doctorant e-s sans contrat n'ont pas de cahier des charges. En ce qui la concerne, elle préférerait une autre forme de reconnaissance, comme une offre en formation. Une indemnisation n'aurait pas d'impact sur son engagement. Elle est toutefois un peu mal à l'aise de se retrouver à côté d'étudiant e-s qui reçoivent pour leur part une centaine de francs de la FAE pour leur présence dans un groupe de travail. SH dit que son cahier des charges ne prévoit pas d'engagement dans la vie institutionnelle. Une indemnisation n'aurait pas d'effet sur sa motivation, mais serait une forme de reconnaissance de son travail.

Un membre demande comment le comité compte vérifier que les personnes ont fait le nombre d'heures qu'elles ont déclarées. Cela pourrait mener à des conflits.

Une autre personne propose d'offrir aux doctorant·e·s sans contrat une indemnisation.

Un autre membre propose un vote d'entrée en matière sur le principe. Il faudrait prévoir quelque chose pour les doctorant·e·s sans contrat, comme une somme plus généreuse.

Une personne relève le fait que la reconnaissance du travail effectué pourrait se faire sous la forme d'un bon cadeau. Elle s'oppose à une indemnisation.

Conclusions des votes :

- (1) Vote pour une compensation financière des doctorant·e·s sans contrat qui s'engagent, avec un montant à déterminer mais à prévoir dans le budget : 14 oui ; 2 refus ; 2 abstentions
- (2) Vote pour une forme de reconnaissance à déterminer, qui coûtera à ACIDUL : 9 oui ; 2 refus ; 7 abstentions
- (3) Vote pour une indemnisation non monétaire pour les personnes avec contrat, mais qui coûtera à ACIDUL : 14 oui ; 4 abstentions

L'AG décide d'indemniser les doctorant·e·s sans contrat, et d'indemniser de façon non monétaire (repas, bons cadeaux, etc.) les autres personnes qui s'engagent. Un groupe de travail sera mis sur pied pour décider des modalités précises.

9. Budget 2023-2024

KK présente le budget, qui propose une augmentation considérable du salaire du secrétariat général, avec une augmentation du taux d'engagement de 10%, ce qui permettrait de répondre aux besoins croissants de l'association. RD précise que, jusqu'à présent, le diplôme de la personne occupant ce poste n'a pas été pris en compte dans le salaire. Les Ressources humaines ont procédé à l'évaluation du poste,

en tenant compte du cahier des charges et de la formation de KH. Se basant sur leur

évaluation, le comité propose un poste à 50% avec un salaire de 3500 francs brut.

Une personne dit que l'association ne peut prévoir un déficit de 7000 francs, même si

celui-ci disparaîtra en 2024-2025. Le problème pourrait être résolu en prenant 2000

francs sur les 10'000 francs prévus pour l'indemnisation. Il rappelle qu'il faudra sans

doute adapter le salaire du secrétariat général l'an prochain à cause de l'inflation.

Avec 12 oui, 0 refus et 1 abstention, le budget avec le dernier amendement proposé

est accepté.

10. Proposition d'amendement des statuts (art. 13, al. 1)

PW présente l'amendement de cet article, qui donnera à l'AG la compétence d'élire

une personne pour représenter le corps intermédiaire dans le Comité de suivi AIDE l

UNIL.

Une personne propose une formulation plus vague, qui éviterait un nouvel

amendement dans le cas où le Comité de suivi disparaîtrait.

Avec 11 oui, 0 refus et 1 abstention, l'article 13, al. 1 est modifié comme suit :

L'Assemblée générale désigne les délégué·e·s du corps intermédiaire au sein des

différentes commissions internes de l'Université, à DialogUnil, ainsi que dans tout

autre organe nécessitant la représentation du corps intermédiaire.

11. Élection du comité

Avec 10 oui et 2 abstentions, les personnes suivantes sont réélues au comité : RD, SH,

KK, SM, MP et PW; et MCB et Nazimul Islam sont élu·e·s comité.

12. Élection des vérificateurs des comptes

Avec 11 oui et 1 abstention, François Allisson et Fabien Baeriswyl sont réélus.

13. Élection des délégué·e·s auprès des commissions

Avec 11 oui et 1 abstention, les personnes suivantes sont élues :

<u>Qualité et valorisation</u> : Sina Badiei, Mireille Berton, Cécile Mathou

9

Enseignement: Magali Cécile Bertrand, Antoine Chollet, Coralie Lamotte,

Valentine Robert (suppléance)

Égalité : Coralie Lamotte, Charlotte Vandamme, Philipp Walch

Relève: Stéphanie Grand, Lucie Hémeury; Marco Prost, Laetitia Renier, Evgeniya Save-

Trofimenko

Recherche: Rachel Démolis, Jonas Richiardi

Bibliothèque : Aurore Rimlinger

Alimentation: Laia Soler

Sport:-

Comité paritaire, Retraites populaires : Samuel Goy, Laia Soler

Comité de suivi AIDE | UNIL : Rachel Démolis

14. Proposition d'amendement de l'art. 6 du FSD

PW dit que la commission FSD fait face à des demandes récurrentes, d'année en

année, alors que le FSD, qui ne peut offrir que 750 francs par an au maximum, n'est

pas pensé pour être une source de financement de thèse. PW et KH ont rencontré le

SASME et le Graduate Campus dernièrement pour trouver des solutions à long terme

pour ces personnes. Pour limiter ce type de demande, le comité soumet trois options

à l'AG, en plus de la possibilité de refuser tout amendement.

Un membre n'est pas sûr de comprendre le problème des demandes récurrentes.

Une autre personne demande pourquoi la mention « au cas par cas » dans cet article

n'est pas suffisante pour refuser ces demandes. KK répond que cela paraît aujourd'hui

arbitraire de refuser pour ce motif. Refuser une demande de soutien est déjà

compliqué.

Un membre demande combien de personnes n'ont pas reçu de soutien ces dernières

années à cause de ces demandes. KH répond que la Commission refuse 1-2 demandes

par année, mais reçoit 4-5 demandes récurrentes, toutes à 750 francs.

Avec 5 oui, 0 refus et 7 abstentions, l'AG vote sur la nécessité de changer l'article. Avec

7 oui, 0 refus et 4 abstentions, la reformulation suivante est acceptée : *Un soutien*

financier peut être octroyé de manière exceptionnelle aux doctorant·e·s qui se trouvent

en situation de détresse financière.

10

15. Divers et propositions individuelles

S'agissant de l'indexation, AC dit qu'une rencontre est prévue entre les syndicats et le Conseil d'État en novembre. L'indexation sera a priori moins catastrophique que l'an dernier, même si la pleine indexation n'est pas garantie. Par ailleurs, le Conseil fédéral a publié au début de cet été son message FRI. Le document ne mentionne pas les revendications de Pétition Academia, ce qui est inquiétant.

La séance est levée à 19h35.